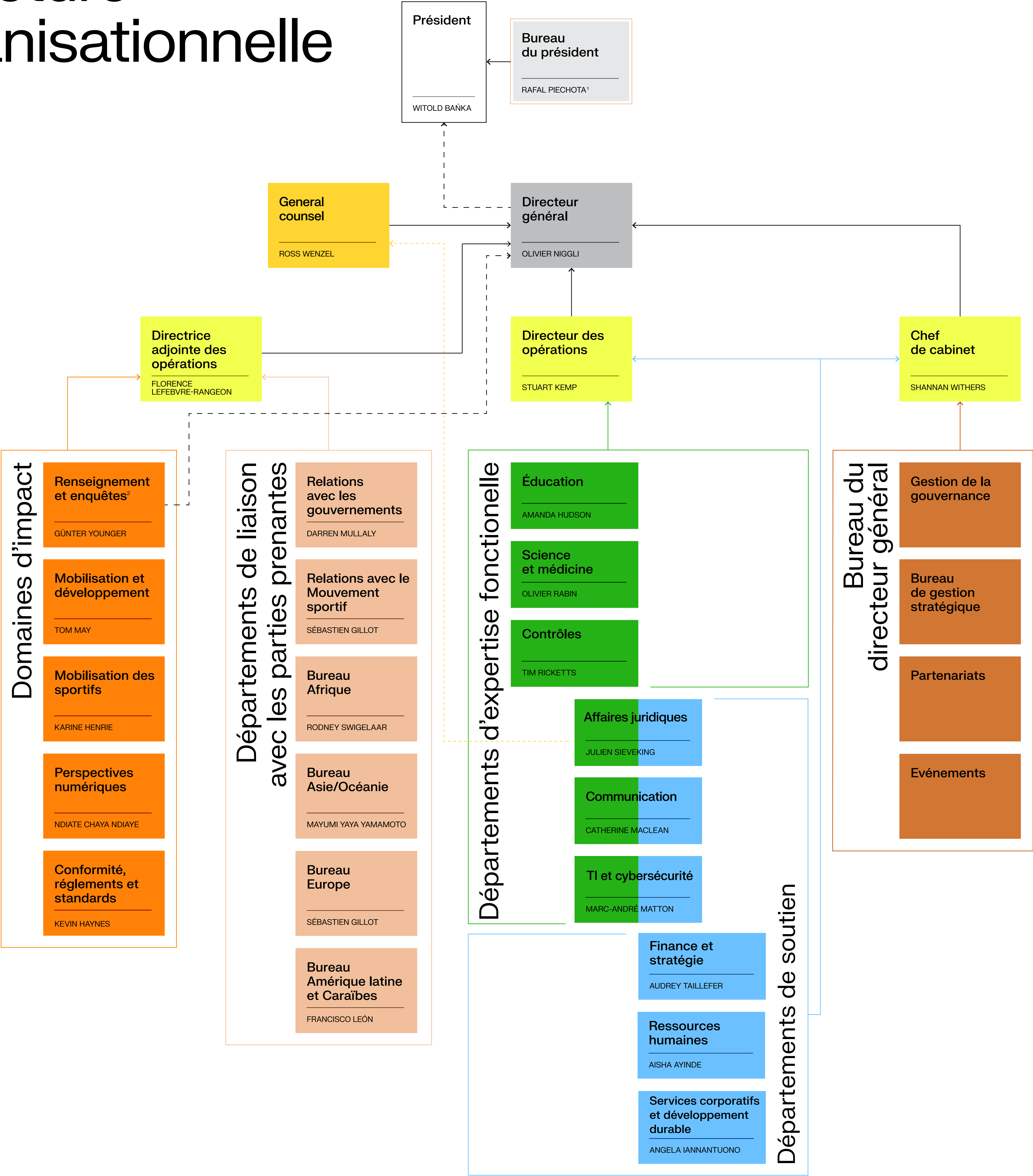


# Structure organisationnelle



En vigueur juin 2025

<sup>1</sup> Fait également partie des départements de liaison avec les parties prenantes.  
<sup>2</sup> Conformément à la [politique d'enquête de l'AMA](#), le service Renseignements et enquêtes fonctionne indépendamment du reste de l'Agence. Il peut mener toute enquête qu'il juge appropriée sans demander le consentement ou l'approbation préalable du Comité exécutif, du Conseil de fondation, du président ou directeur général de l'AMA.